

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/176 DU 28 NOVEMBRE 2018 PORTANT NOMINATION  
DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT DU BURUNDI AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE « BNDE ».

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/017 du 23 octobre 2003 modifiant le décret-loi n° 1/038 du 7 juillet 1993 portant Réglementation des Banques et Etablissements Financiers ;

Vu la Loi n° 1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à participation Publique ;

Vu le Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du décret n°100/029 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/081 du 20 juillet 2018 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération du Développement Economique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique ;

DECRETE :

**Article 1 :** Sont nommés Administrateurs Représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Banque Nationale pour le Développement Economique « BNDE » et pour un mandat de 4 ans :

- **Monsieur Audace BUKURU ;**
- **Madame Filde CITEGETSE**, en remplacement de Madame Julie NDIHOKUBWAYO.

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3** : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28 novembre 2018,

Pierre NKURUNZIZA

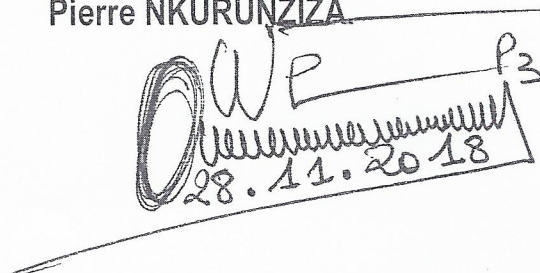
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE,

Dr Domitien NDIHOKUBWAYO

  
28.11.2018 P3

